



MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

MERIBEL TOURISME

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC MERIBEL TOURISME Séance du 1^{er} février 2022

SOMMAIRE :

I.	ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME	3
1.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 16 DECEMBRE 2021	3
2.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE DU COMITE DE DIRECTION DU 28 DECEMBRE 2021	3
II.	STATUTAIRE MERIBEL TOURISME	4
1.	PRESENTATION DU CALENDRIER STATUTAIRE 2022 :	4
III.	AFFAIRES GENERALES	5
1.	APPROBATION DES TARIFS DES SEMAINES A THEME ORGANISEES PAR MERIBEL TOURISME	5
	Délibération n° 01/2022	5
2.	APPROBATION DU BAREME DE PARTENARIAT ANNUEL 2021/22 DE MERIBEL TOURISME :	6
	Délibération n° 02/2022	6
IV.	FINANCES - RH MERIBEL TOURISME	7
1.	DM N°01/2022 - BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : COMPLEMENT BUDGETAIRE 2022	7
	Délibération n° 03/2022	7
2.	DM N°02/2022 - BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : TAXE DE SEJOUR	8
	Délibération n° 04/2022	8
3.	INFORMATION SUR LES CONTRATS SIGNES PAR LE DIRECTEUR GENERAL	9
V.	INFORMATIONS OPERATIONNELLES	9
1.	POINT SUR LA FREQUENTATION PREVISIONNELLE DES VACANCES SCOLAIRES	9
2.	COMMISSION ANIMATION ET EVENEMENTIEL TOURISTIQUE : RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2022 :	9
3.	FIXATION DATES DE LA SAISON D'HIVER 2022/2023	10



VI. QUESTIONS DIVERSES	11
1. ACCUEIL ET ORGANISATION D'EVENEMENTS PRIVES	11

Relevé de décisions

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC MERIBEL TOURISME Séance du mardi 1er février 2022			
Réf	Objet :	Scés concernés	Décision CODIR
ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME			
I.1.	Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 16 décembre 2021		OUI
I.2.	Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 28 décembre 2021		OUI
STATUTAIRE MERIBEL TOURISME			
II.1.	Présentation du calendrier statutaire 2022		
AFFAIRES GENERALES			
III.1.	Approbation des tarifs des semaines à thème organisées par Méribel Tourisme	Scés AET ADM-FI	OUI (délib 01/2022)
III.2.	Approbation du Barème de Partenariat annuel 2021/22 de Méribel Tourisme	Tous Scés	OUI (délib 02/2022)
FINANCES - RH MERIBEL TOURISME			
IV.1.	DM n°01/2022 – BP 2022 : Décision Modificative : complément budgétaire 2022	Sce ADM-FI	OUI (délib 03/2022)
IV.2.	DM n°02/2022 – BP 2022 : Décision Modificative : taxe de séjour	Sce ADM-FI	OUI (délib 04/2022)
IV.3.	Information sur les contrats signés par le Directeur Général		
INFORMATIONS OPERATIONNELLES			
V.1.	Point sur la fréquentation prévisionnelle des vacances scolaires		
V.2.	Commission Animation et Evènementiel Touristique : rendu de la réunion du 27 janvier 2022		
V.3.	Commission des Finances /RH [Qualité Tourisme/Labels, Appel d'Offres] : rendu de la réunion du 27 janvier 2022		
V.4.	Fixation dates de la saison d'hiver 2022/23	Du samedi 10 décembre 2022 au vendredi 28 avril 2023	
QUESTIONS DIVERSES			
VI.1.	Accueil et organisation d'évènements privés		
	Date de la prochaine séance	jeudi 10 mars 2022	



Présents :

Mesdames : Florence SURELLE, Catherine GIACOMETTI,
Messieurs : Thibaud FALCOZ, Jean Pierre SANTON, Mathieu TATOUT,
Joël PERETTO, Marc BOURREAU, Jean-Luc MONTGOURDIN,
Valentin FRONT.

Consultatifs :

Madame : Nathalie LANGLAIS,
Messieurs : Thierry VESCOVI (suppléant de M. Marc BOURREAU)
Gilles LEONARD.

Mme Catherine GIACOMETTI est élue secrétaire de séance.

VERIFICATION DU QUORUM

Avec 9 membres présents et conformément à l'article R 133-8 du Code du Tourisme, le Comité de Direction peut délibérer.

I. ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 16 DECEMBRE 2021

Mme la Présidente expose :

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre a été transmis à l'ensemble des membres du Comité de Direction. Aucune remarque n'a été émise.

➔ Le Comité de Direction approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE DU COMITE DE DIRECTION DU 28 DECEMBRE 2021

Mme la Présidente expose :

Le compte-rendu de la séance exceptionnelle du 28 décembre a été transmis à l'ensemble des membres du Comité de Direction. Aucune remarque n'a été émise.

➔ Le Comité de Direction approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte-rendu de la réunion exceptionnelle du 28 décembre 2021.



II. STATUTAIRE MERIBEL TOURISME

1. PRÉSENTATION DU CALENDRIER STATUTAIRE 2022 :

Mme la Présidente expose le calendrier statutaire prévisionnel proposé pour 2022 :

1/ REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION :

Date	Principaux points à l'ordre du jour
Jeudi 10/03/2022 18h, salle de presse	Points habituels (<i>Administration, Affaires Générales, Finances RH, Informations opérationnelles, Questions diverses</i>) + Compte Administratif et Compte de Gestion 2021
Mardi 26/04/2022 18h, salle de presse	Points habituels + Rapport 2021 du Directeur Barème de partenariat MT : tarifs hébergeurs Plan de relance 2023
Mardi 28/06/2022 18h, salle de presse	Points habituels + Cadrage budgétaire 2023 Fixation dates saison été 2023
Mardi 26/07/2022 18h, salle de presse	Points habituels
Jeudi 25/08/2022 18h, salle de presse	Points habituels
Mardi 04/10/2022 18h, salle de presse	Points habituels + BP 2023
Mardi 29/11/2022 18h, salle de presse	Points habituels
Jeudi 15/12/2022 18h, salle de presse	Points habituels + DM fin d'exercice Fixation dates saison hiver 2023/24

2/ REUNIONS DES COMMISSIONS DE TRAVAIL :

- Commission des Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d'Offres
- Commission Promotion
- Commission Communication
- Commission Animation et Evènementiel Touristique

Date	Commission concernée Principaux points à l'ordre du jour	
Jeudi 27/01/2022 11h, salle Véga	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES Alpes Home 2022	C° AET n°1
Jeudi 27/01/2022 14h, salle Véga	COMMISSION DES FINANCES : Arrêté des comptes 2021 + DM complément 2022	C° FI/RH/QT/AO n°1
Jeudi 03/02/2022 14h, salle Véga	COMMISSION COMMUNICATION Actions de communication Hiver 2021/22	C° COMM n°1
Mardi 29/03/2022 15h	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°1
Jeudi 31/03/2022 10h	COMMISSION DES FINANCES : Tarifs Partenariat Hébergeurs	C° FI/RH/QT/AO n°2
Jeudi 07/04/2022 10h	COMMISSION COMMUNICATION	C° COMM n°2
Mardi 07/06/2022 10h	COMMISSION QUALITE TOURISME & LABELS Bilans hiver et plan d'actions	C° QT FI/RH/AO n°3



Juin 2022 10h	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES	C° AET n°2
Mardi 28/06/2022 10h	COMMISSION DES FINANCES : Situation financière 1 ^{er} semestre 2022 + cadrage budgétaire 2023	C° FI/RH/QT/AO n°4
	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°2
Jeudi 18/08/2022 10h	COMMISSION COMMUNICATION Budget 2023	C° COMM n°3
Vendredi 26/08/2022 10h	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES	C° AET n°3
Mardi 06/09/2022 10h	COMMISSION DES FINANCES/RH : BP 2023 des pôles COMMUN / ACC / ADM / DIG	C° FI/RH/QT/AO n°5
Mardi 06/09/2022 14h	COMMISSION DES FINANCES/RH : BP 2023 des pôles AET / COM / PMT	C° FI/RH/QT/AO n°6
	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°3
Mardi 18/10/2022 10h	COMMISSION QUALITE TOURISME & LABELS Bilans été et plan d'actions	C° QT FI/RH/AO n°7
Jeudi 10/11/2022 10h	COMMISSION COMMUNICATION	C° COMM n°4
Mardi 22/11/2022 10h	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES	C° AET n°4
Mardi 29/11/2022 10h	COMMISSION DES FINANCES : Situation financière 2 ^{ème} semestre 2022	C° FI/RH/QT/AO n°8
	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°4

Des réunions de Comité de Direction et de Commissions de travail pourront être ajoutées à ce calendrier prévisionnel en tant que de besoin et selon l'actualité.

C'est le cas notamment des réunions propres aux Appel d'Offres qui seront lancés en 2022.

➔ Le Comité de Direction prend acte du calendrier statutaire prévisionnel proposé pour 2022.

III. AFFAIRES GENERALES

I. APPROBATION DES TARIFS DES SEMAINES A THEME ORGANISEES PAR MERIBEL TOURISME

Délibération n° 01/2022

Mme la Présidente expose :

Dans le cadre de la régie de recettes pour l'encaissement de divers produits créée le 1^{er} octobre 2007, nous avons délibéré le 28 avril 2021 sur les **tarifs publics TTC** des semaines à thème organisées par Méribel Tourisme en saison estivale.

Les semaines à thèmes étant amenées à être proposées en toutes saisons et/ou en intersaisons, nous vous proposons d'appliquer la fourchette de tarifs par activité en vigueur sur l'ensemble de l'année, afin d'être en accord avec les activités qui pourront être proposées, sans distinction de période, tout en assurant une plus grande réactivité dans nos ventes :

- Fourchette de tarif (selon l'activité) : de 5 € à 50 €
- Possibilité d'une réduction jusqu'à 50% du tarif.

➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les tarifs des semaines à thèmes organisées par Méribel Tourisme tels que ci-dessus exposés, et leur application sur l'ensemble de l'année,



- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de leur exécution.

Transmission : Services ADM-FI, AET.

2. APPROBATION DU BAREME DE PARTENARIAT ANNUEL 2021/22 DE MERIBEL TOURISME :

Délibération n° 02/2022

Mme la Présidente expose :

Le barème de partenariat annuel 2021/22 proposé par Méribel Tourisme aux socioprofessionnels et acteurs de la Vallée a été approuvé par délibération n°44/2021 en date du 16 décembre 2021 ; il déclinait l'offre des services et les packs proposés aux socio-professionnels, associations à but non lucratif et professionnels de santé de la Vallée de Méribel : pack 1 « Mini », pack 2 « Partenaire », pack 3 « Partenaire XL » et pack 4 « Pro actif », pour une adhésion couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Nous souhaitons compléter le barème de partenariat 2021/22 avec des conditions adaptées aux acteurs et services publics intervenant sur le territoire de la Commune des Allues :

- Mairie, Police Municipale, La Poste, ONF, Réserve Naturelle & Parc National, Transports départementaux, etc (liste non exhaustive) : services du Pack 2 « Partenaire » dispensés à titre gratuit.
- Parc Olympique, pour l'ensemble des activités proposées : services du pack 3 « Partenaire XL ».

Nous souhaitons par ailleurs modifier la grille tarifaire applicable aux hôtels : le partenariat en qualité d'hôtel inclue le bar et le restaurant de l'établissement ; tout bar et/ou restaurant supplémentaire sera soumis aux packs au choix et non au forfait.

Annexe 1 : Grille de tarifs du partenariat Méribel Tourisme 2021/22 au 1^{er}/02/2022.

➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les conditions de partenariat 2021/22 de Méribel Tourisme applicables aux acteurs et services publics intervenant sur le territoire de la Commune des Allues à compter du 1^{er} septembre 2021,
- approuve la modification de la grille tarifaire applicable aux hôtels pour leur bar et/ou restaurant supplémentaire à compter du 1^{er} septembre 2021
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de leur exécution.

Transmission : Tous Services.

Mme Nathalie LANGLAIS expose le point à date sur les partenariats socioprofessionnels 2021/22 :

- 290 partenaires (contre 294 en 2020/21)
- Recettes de partenariat : 200 K€ TTC ou 167 K€ HT (contre 255 K€ HT en 2020/21)



	PREVISION		
	2021	2022	2023
PARTENARIAT 21/22	56 K€	111 K€	167 K€
4 mois sur 2021	56 K€		
8 mois sur 2022		111 K€	
PARTENARIAT 22/23		56 K€	111 K€
4 mois sur 2021		56 K€	167 K€
8 mois sur 2022			111 K€
		167 K€	

	REALISATION		
	2021	2022	2023
PARTENARIAT 21/22	32 K€	135 K€	167 K€

	VARIATION		
	2021	2022	2023
PARTENARIAT 21/22	- 24 K€	24 K€	
DM n°12,14/2021 à inscrire en DM 2022	24 K€	+ 24 K€	

La variation de 24 K€ portée en recette supplémentaire sur 2022 correspond aux partenariats 2021/22 perçus après le 17/12/2021.

Notre chargé de relations avec les socioprofessionnels poursuit son travail d'adhésion sur le terrain, l'objectif étant de rassembler un maximum de partenaires autour de Méribel Tourisme.

IV. FINANCES - RH MERIBEL TOURISME

1. DM N°01/2022 - BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : COMPLEMENT BUDGETAIRE 2022

Délibération n° 03/2022

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Le Conseil Municipal du 19 octobre 2021 a approuvé à l'unanimité le budget 2022 de 3 345 231 €, en diminution de 11,6 % par rapport au budget 2021.

Conscient du contexte sanitaire difficile et d'une reprise incertaine, le conseil municipal a donné son **accord de principe** pour abonder le budget 2022 d'une **dotation complémentaire de 441 500 €** si un surcroit de recettes de la taxe de séjour ne se réalisait pas.

Les crédits ainsi accordés, versés sous forme de subvention exceptionnelle, sont répartis de la façon suivante :

- Pôle Communication..... 81 K€
- Pôle Digital 61 K€
- Pôle Promotion..... 127,5 K€
- Pôle Accueil 5 K€
- Pôle Animation & Evènementiel Touristique.140 K€
- Pôle Administration..... 27 K€

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de cette délibération se traduit par :

Section fonctionnement

- Une augmentation de dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général d'un montant de _____ 441 500 €
- Une augmentation de recettes du chapitre 74 – Subvention d'exploitation exceptionnelle d'un montant de _____ 441 500 €

Annexe 2 : DM n°01/2022

➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :
- approuve la DM n°01 du Budget Primitif 2022,



- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Service ADM-FI

Le Directeur Général fait noter que cette DM permet à Méribel Tourisme de débloquer des budgets sur les différents services sans attendre le montant des recettes de taxe de séjour 2022. Tout dépassement effectif des 750 K€ de Taxe de Séjour prévus au budget 2022 viendra en déduction de la subvention exceptionnelle de 441.500 € accordée par la Commune.

2. DM N°02/2022 – BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : TAXE DE SEJOUR

Délibération n° 04/2022

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Le montant de la taxe de séjour correspondant à la saison touristique 2021 et encaissé par la commune s'élève à ce jour à 247 169,85 €. Ces crédits sont ensuite reversés régulièrement à MERIBEL TOURISME.

Le dernier versement, d'un montant de 54 823,86 €, correspondant à une partie des encaissements 2021, a été effectué le 7 janvier et comptabilisé sur l'exercice 2022.

Il convient maintenant de régulariser ces crédits comme recette supplémentaire au budget 2022, auxquels doivent s'ajouter les indemnités de congé maternité de la Webmaster pour un montant de 6 723,36 €.

Le montant total à régulariser s'élève donc à 61 547,22 € et permet de financer les opérations suivantes :

- Impression du nouveau guide de marque 10 000 €
- Opération Cœur UK..... 3 837€
- Feux d'artifice week-end de février..... 7 000 €
- Complément Accueil TO12 410 €
- Achat prestations webmastering28 300 €

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de cette délibération se traduit par :

Section fonctionnement

- Une augmentation de dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général d'un montant de _____ 61 547,22 €
- Une augmentation de recettes du chapitre 013 - Atténuation de charges d'un montant de _____ 6 723,36 €
- Une augmentation de recettes du chapitre 75 - Autres produits de gestion courante d'un montant de _____ 54 823,86 €

Annexe 3 : DM n°02/2022

➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve la DM n°02 du Budget Primitif 2022,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.**

Transmission : Service ADM-FI

Le Directeur Général fait noter que, bien que concernant l'année 2021, le solde de Taxe de Séjour n'a pu être rattaché à l'exercice 2021 compte-tenu de sa date de versement.

Méribel Tourisme travaillera avec les équipes communales sur les possibilités d'avoir des éléments plus en amont quant aux recettes attendues.



Il précise par ailleurs concernant les opérations financées exposées ci-dessus :

- 1 feu d'artifice programmé chaque semaine pendant les vacances scolaires (en clôture de la descente aux flambeaux),
- Les achats de prestations webmastering sont prévus pour remplacer notre webmaster durant son congé maternité.

3. INFORMATION SUR LES CONTRATS SIGNES PAR LE DIRECTEUR GENERAL

Annexe 4 : Liste des contrats et conventions signés dans le cadre des délégations données au Directeur Général

A noter que Méribel Tourisme signera très prochainement une convention de partenariat avec la Société ALLURE SAINT HONORE pour l'habillement du personnel de Méribel Tourisme et le développement d'une collection spéciale de vêtements de leur marque « Vicomte A » signée Méribel.

V. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

1. POINT SUR LA FREQUENTATION PREVISIONNELLE DES VACANCES SCOLAIRES

Annexe 5 : Prévisionnels de fréquentation, et chiffres G2A actualisés au 28/01/2022.

2. COMMISSION ANIMATION ET EVENEMENTIEL TOURISTIQUE : RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2022 :

Le Vice-Président de la Commission expose :

1/ SALON ALPES HOME :

Quelques évolutions organisationnelles ont été portées à l'édition 2022 du salon Alpes Homes, programmée du 29 au 31 juillet 2022 :

- Une projection d'installation permettant de préserver le pumptrack et plusieurs autres activités sportives sur le plateau de la Chaudanne,
- L'élargissement des possibilités de transport pour capter de nouveaux visiteurs, notamment ceux des stations voisines (via les navettes routières, les RM).

Le Directeur Général ajoute pour mémoire que le soutien financier de Méribel Tourisme a été ramené de 60 K€ à 40 K€ pour cette 12^{ème} édition (suite à la dénonciation de la convention de partenariat initiale qui couvrait les 8^{ème}, 10^{ème} et 12^{ème} éditions, respectivement pour les années 2018, 2020 et 2022).

La mise en place de cette nouvelle subvention d'exploitation permet aux organisateurs du salon à produire leur compte d'exploitation afin d'évaluer l'impact économique par Méribel Tourisme et valoriser sa participation au financement de cet évènement.

2/ PROJET D'EVENEMENT MUSICAL :

Le service AET a par ailleurs abordé le projet d'organisation d'un évènement musical d'envergure sur la patinoire le 22 mars 2023, à l'issue des Championnats du Monde de ski : Xavier Albrieux a travaillé sur une proposition de la société de production YA PROD qui nous propose de produire un artiste DJ français de renommée internationale 'The Avener'.

La commission s'est prononcée favorable à l'étude d'un tel évènement.

DERNIERE MINUTE : diffusion du rendu de la réunion de la Commission AET le 7 février 2022.

➔ Le Comité de Direction prend acte de ces informations et donne à l'unanimité son accord de principe pour l'étude du projet de concert du 22 mars 2023.



Il demande à ce titre que soient étudiés au préalable les conditions de mise à disposition des infrastructures de la patinoire par la Commune, d'une part, et que soient définies d'autre part des conditions sans coût budgétaire pour Méribel Tourisme.

3. COMMISSION DES FINANCES, RH [Qualité Tourisme & Labels, Appel d'Offres] : RENDU DE LA REUNION DU 27 JANVIER 2022 :

Le Directeur Général expose :

L'ordre du jour portait sur les DM n°01 et n°02/2022 - qui ont fait l'objet de nos délibérations 03 et 04/2022 - et sur l'arrêté des comptes 2021 qui seront présentés à la réunion du Comité de Direction du 10 mars prochain.

Le rendu de cette réunion vous a été transmis le 1^{er} février 2022.

➔ **Le Comité de Direction prend acte.**

4. FIXATION DATES DE LA SAISON D'HIVER 2022/2023

Le Directeur Général expose :

Les Exploitants de Remontées Mécaniques ont arrêté conjointement les dates suivantes pour l'hiver 2022/23 : du samedi 10 décembre 2022 au vendredi 28 avril 2023 (*tout le domaine skiable en fonction de l'enneigement*).

L'objectif était de pouvoir accueillir la clientèle de la zone Paris au moins sur leur première semaine de vacances scolaires de printemps, du 22 au 28 avril 2023.

➔ **Le Comité de Direction fixe comme suit les dates de saison d'hiver 2022/23 : du samedi 10 décembre 2022 au vendredi 28 avril 2023.**

Le débat s'engage au sein du Comité de Direction :

* M. Valentin FRONT relaie le sentiment des socioprofessionnels : l'appétence du ski étant plus forte en décembre qu'en avril, une ouverture anticipée, même limitée au premier week-end de décembre, répondrait favorablement aux attentes de nos clients. La station de Courchevel ne se privera certainement pas d'aller dans ce sens pour médiatiser son début de saison.

➔ M. Joël PERETTO : une ouverture anticipée des remontées mécaniques doit être accompagnée par l'ensemble des socioprofessionnels pour ne pas desservir la destination, et il faut bien sûr aussi faire venir les clients.

➔ M. Jean-Luc MONGOURDIN rappelle que Méribel a organisé durant plusieurs années de grosses opérations de début de saison pour lancer la saison (Festival du Film Publicitaire). Ces évènements étaient un attrait permettant de booster la fréquentation de début de saison.

➔ Le Directeur Général souligne la difficulté pour Méribel Tourisme de rassembler les socioprofessionnels autour d'actions de promotion, qu'elles soient organisées dans le cadre du lancement de saison tout comme dans le cadre d'opérations de remplissage de période creuse : pour exemples l'absence de réactivité des hébergeurs lors du montage de l'opération 'Opening' du 4 décembre 2021 ou dans le cadre de l'opération Happy ski proposée en janvier et mars 2023.

➔ M. Marc BOURREAU fait noter les socioprofessionnels de la station ont globalement eu envie d'ouvrir plus tôt en cette année de « post-confinement Covid » ; ils sont en temps normal très majoritairement fermés la première et la dernière semaine de saison.

* M. Marc BOURREAU aborde le sujet de la fermeture de remontées mécaniques en janvier 2023, et notamment celle desservant la Dent de Burgin, zone ensoleillée très prisée par les skieurs des 3 Vallées. Les clients comprennent mal ces fermetures alors que les prix des forfaits sont identiques.

➔ M. Joël PERETTO souligne que la problématique du Covid était doublée cette année de raisons économiques ; cependant 98% des remontées mécanique étaient ouvertes en janvier, et le domaine skiable entièrement ouvert.



Les indicateurs de l'observatoire clientèle en place permettront de connaître le taux de satisfaction client, d'analyser les différents thèmes et de voir où se trouve l'impact de chacun de ces items.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. ACCUEIL ET ORGANISATION D'EVENEMENTS PRIVES

M. Valentin FRONT a sollicité le Comité de Direction pour engager le débat quant à la position de Méribel Tourisme et de la Commune des Allues par rapport à l'accompagnement d'évènements privés à Méribel, et notamment le Ski Force Pro.

Mme la Présidente rappelle que Méribel Tourisme a pour mission d'être un facilitateur organisationnel, de faire le lien entre les différents services et acteurs station et les services de la collectivité. Tout évènement ayant une notion commerciale implique une redevance pour l'occupation du domaine public.

M. Valentin FRONT respecte cette position mais regrette que ces conditions n'aient pas été communiquées plus tôt aux organisateurs du Ski Force Pro qui se sont vu facturer des prestations non prévues lors de différentes réunions et échanges de préparation.

Il souhaite par ce débat alerter Méribel Tourisme et la collectivité quant au risque de se mettre toute l'industrie du ski à dos alors même que nous allons accueillir les plus grands évènements de ski.

→ Le Comité de Direction acte à l'issue du débat qu'une réunion formelle sera organisée entre Ski Force Pro, les membres de la Collectivité, de Méribel Tourisme, des Remontées Mécaniques et les différents services concernés, pour stabiliser la situation et exposer les règles en vigueur.

Date de la prochaine réunion du Comité de Direction :

Jeudi 10 mars 2022 à 18h

La séance est levée à 19h30.

Ce compte rendu est diffusé aux membres titulaires et suppléants du Comité de Direction de Méribel Tourisme, aux membres du Conseil Municipal de la Commune des Allues, aux services administratifs concernés de la Mairie et au Comité Opérationnel de Méribel Tourisme.

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : *Grille de tarifs du partenariat Méribel Tourisme 2021/22 au 1^{er}/02/2022*

Annexe 2 : *DM n°01/2022*

Annexe 3 : *DM n°02/2022*

Annexe 4 : *Liste des contrats et conventions signés dans le cadre des délégations données au Directeur Général*

Annexe 5 : *Prévisionnels de fréquentation, et chiffres G2A actualisés au 28/01/2022*



Barème de Partenariat Meribel Tourisme - Socioprofessionnels 2021 - 2022

Du 1er Septembre 2021 au 31 Août 2022

Grille Tarifaire par Pack (sauf hébergeurs)

Applicable à l'ensemble des socioprofessionnels hors hébergeurs

	Pack Mini	Pack Partenaire	Pack Partenaire XL	Offre Partenaire +	Pack Pro Actif
HT	Gratuit	150 €	1 042 €	150 €	1 875 €
TTC	Gratuit	180 €	1 250 €	180 €	2 250 €

Une cotisation par Enseigne

Grille Tarifaire Forfaitaire Hébergeurs

Applicable à l'ensemble des hébergeurs

Les avantages associés aux hébergeurs adhérents sont ceux du pack Pro Actif

HT	TTC
----	-----

HOTELS

Hôtel de - de 10 Chambres	611 €	733 €
Hôtel de + de 10 Chambres	1 218 €	1 461 €

+ Forfait / chambre		
1 * et NH	19 €	23 €
2 *	28 €	34 €
3*	37 €	44 €
4*	48 €	57 €
5*	56 €	67 €

Chaque adhésion Hôtel dispose à titre gratuit de l'adhésion d'un bar et d'un restaurant au pack pro Actif

Chaque activité annexe et/ou supplémentaire proposée par l'hôtel (2ème bar, 2ème restaurant, SPA, commerce etc.) représente une enseigne éligible à la grille tarifaire des packs proposés aux socioprofessionnels (hors hébergeurs) et aux avantages associés.

AGENCES IMMOBILIERES

Forfait de base incluant 100 lots	1 218 €	1 461 €
-----------------------------------	---------	---------

+ Forfait / lot si supérieur à 100 lots		
101 à 200 lots	11 €	13 €
201 lot et plus	6 €	7 €

Chaque agence ayant pignon sur rue dispose de son propre partenariat (Exemple: une même enseigne ayant deux agences doit faire adhérer les deux agences)

RESIDENCES DE TOURISME, CENTRES DE VACANCES, MAISONS FAMILIALES

Forfait de base incluant 50 lots (chambres ou appartements)	1 218 €	1 461 €
---	---------	---------

+ Forfait / lot si supérieur à 50 lots		
51 lots et plus	125 €	150 €

Chaque résidence ayant pignon sur rue dispose de son propre partenariat (Exemple: une même enseigne ayant deux résidences doit faire adhérer les deux résidences)

CHALETS D'HOTES AVEC SERVICES, CHAMBRES ET TABLES D'HOTES, GITES DE SEJOUR

Forfait de base	463 €	556 €
-----------------	-------	-------

+ Forfait / chambre		
1 * et NH	19 €	23 €
2 *	28 €	34 €
3*	37 €	44 €
4*	48 €	57 €
5*	56 €	67 €

Chaque adhésion peut inclure jusqu'à 10 chalets. Le nombre de chambre est additionné

	HT	TTC
LOUEURS PARTICULIERS		
Forfait par appartement	125 €	150 €
Chaque meublé doit faire l'objet d'un classement par Meribel Tourisme		
REFUGES		
Forfait par appartement	250 €	300 €
+ Forfait / chambres	13 €	15 €

Grille Tarifaire Forfaitaire Cas Particuliers	HT	TTC															
ASSOCIATIONS & CLUBS																	
Associations à but non lucratif : services du Pack 3 « Partenaire XL » dispensés à titre gratuit.																	
PARC OLYMPIQUE																	
Parc Olympique : services du Pack 3 « Partenaire XL » dispensés à titre gratuit.																	
PROFESSIONNELS DE SANTE																	
Professionnels de santé : services du Pack 2 « Partenaire » dispensés contre versement d'un don à convenance.																	
REMONTEES MECANIQUES																	
Forfait	21 667 €	26 000 €															
ECOLES DE SKI																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Forfait / nombre de moniteurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 à 20</td><td>850 €</td><td>1 020 €</td></tr> <tr> <td>21 à 50</td><td>2 250 €</td><td>2 700 €</td></tr> <tr> <td>51 à 100</td><td>7 050 €</td><td>8 460 €</td></tr> <tr> <td>100 et +</td><td>10 000 €</td><td>12 000 €</td></tr> </tbody> </table>			Forfait / nombre de moniteurs			0 à 20	850 €	1 020 €	21 à 50	2 250 €	2 700 €	51 à 100	7 050 €	8 460 €	100 et +	10 000 €	12 000 €
Forfait / nombre de moniteurs																	
0 à 20	850 €	1 020 €															
21 à 50	2 250 €	2 700 €															
51 à 100	7 050 €	8 460 €															
100 et +	10 000 €	12 000 €															
SERVICES PUBLICS																	
Services publics : services du Pack 2 « Partenaire » dispensés à titre gratuit.																	

Tableau conforme aux délibérations listées ci-dessous du COMITE DE DIRECTION de MERIBEL TOURISME :

- * Délibération n°28/2021 du 28/07/2021
- * Délibération n°40/2021 du 25/11/2021
- * Délibération n°44/2021 du 16/12/2021
- * Délibération n°02/2022 du 01/02/2022

DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2022

CODE ANA	EXPLICATIF	COMPTE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	SECTION FONCTIONNEMENT		441 500,00 €	- €	441 500,00 €	- €
	011 - Charges à caractère général		441 500,00 €	- €	- €	- €
COMNDOAM5	PRESTATIONS DE SERVICES / AMBASSADEUR	604 105	12 000,00 €			
COMNDOOP5	CADEAUX / OBJETS PUB CADEAUX	623 805	16 000,00 €			
COMNEDID5	DEPLIANTS / IMPRESSIONS DIVERSES	623 605	3 000,00 €			
COMHMD235	PRESTATIONS DE SERVICES / COM COMITE 2023	604 105	50 000,00 €			
DIGNRFO09	PRESTATIONS DE SERVICES / REFERENCEMENT	604 109	40 000,00 €			
DIGNWBDD5	PRESTATIONS DE SERVICES / DIGITAL DEVELOPPEMENT	604 105	21 000,00 €			
AETHEVOPS	PRESTATIONS DE SERVICES / OPENING	604 105	20 000,00 €			
AETIANNOS	PRESTATIONS DE SERVICES / NOEL	604 105	10 000,00 €			
AETHEVNAS	PRESTATIONS DE SERVICES / NOUVEL AN	604 105	30 000,00 €			
AETHANQT5	PRESTATIONS DE SERVICES / QUINZAINES A THEMES ÉTÉ	604 105	5 000,00 €			
AETNANARS5	PRESTATIONS DE SERVICES / ANIMATIONS RUE	604 105	15 000,00 €			
AETEEVEB5	PRESTATIONS DE SERVICES / EBIKE EXPERIENCE	604 105	10 000,00 €			
AETEEVRSS5	PRESTATIONS DE SERVICES / ROCK 'N SOLEX	604 105	40 000,00 €			
AETEEVEB5	PRESTATIONS DE SERVICES / ENDURO 2	604 105	10 000,00 €			
ACCNCG005	PETIT EQUIPEMENT / HALL ACCUEIL	606 305	2 000,00 €			
ACCNPF005	PETIT EQUIPEMENT / KENOTHEQUE	606 305	3 000,00 €			
ADMFC009	FRAIS DE FORMATION / GESTION DES COMPETENCES	618 319	14 000,00 €			
ADMNHT009	HABILLEMENT / ACHATS HORS CONTRATS	606 809	13 000,00 €			
PMTNTOAT5	FRAIS INSCRIPTIONS / DIVERS WORKSHOPS	623 305	6 500,00 €			
PMTNTOAT5	FRAIS DE RECEPTION / ACCUEILS TO	625 705	5 000,00 €			
PMTNCTPM0	LOCATION MODE SAAS / ORCHESTRA	613 520	40 000,00 €			
PMTNCPMP5	PRESTATIONS DE SERVICES / OPE CLUB PROPRIETAIRE	604 105	5 000,00 €			
PMTNCPQH5	LOTS DOTATIONS / LABEL PROPRIETAIRE	606 815	3 000,00 €			
PMTNMKPM0	PRESTATIONS DE SERVICES / OPE MARKETING	604 100	9 000,00 €			
PMTNCTPM0	PRESTATIONS DE SERVICES / OPE COMMERCIALES	604 100	4 000,00 €			
PMTEAZUR5	FRAIS INSCRIPTIONS / ROC D'AZUR	623 305	15 000,00 €			
PMTNTOGB5	FRAIS INSCRIPTIONS / OPE PROPRIETAIRES LONDRES	623 305	20 000,00 €			
PMTNTOFR5	FRAIS INSCRIPTIONS / OPE PROPRIETAIRES PARIS	623 305	20 000,00 €			
	74 - Subventions d'exploitation		- €	- €	441 500,00 €	- €
ADMNFP005	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	740 005			441 500,00 €	
		TOTAUX	441 500,00 €	0,00 €	441 500,00 €	0,00 €
		RESSOURCES			441 500,00 €	
		EMPLOIS			441 500,00 €	
		BESOIN DE FINANCEMENT			0,00 €	

73015 Code INSEE	MERIBEL TOURISME BUDGET MERIBEL TOURISME	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM01 - COMPLEMENT 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0,00 €	281 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068 : Autres matières et fournitures	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-618 : Divers	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6233 : Foires et expositions	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	441 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	441 500,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	441 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	441 500,00 €	0,00 €	441 500,00 €
Total Général		441 500,00 €		441 500,00 €

DECISION MODIFICATIVE N° 2 / 2022

CODE ANA	EXPLICATIF	COMPTE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	SECTION FONCTIONNEMENT		61 547,22 €	- €	61 547,22 €	- €
	011 - Charges à caractère général		61 547,22 €	- €	- €	- €
COMNEDIDS	DEPLIANTS / IMPRESSIONS GUIDE DE MARQUE	623 605	10 000,00 €			
DIGNWBDD5	PRESTATIONS DE SERVICES / DIGITAL DEVELOPPEMENT	604 105	28 300,00 €			
AETNANARS	PRESTATIONS DE SERVICES / ANIMATIONS RUE OPE CŒUR UK	604 105	3 837,00 €			
AETNANARS	PRESTATIONS DE SERVICES / ANIMATIONS RUE FEUX FEVRIER	604 105	7 000,00 €			
PMTNTOATS	FRAIS DE RECEPTION / ACCUEILS TO	625 705	12 410,22 €			
	013 - Atténuations de charges		- €	- €	- €	- €
DIGNSA005	REMBOURSEMENT INDEMNITES CONGES MATERNITE	641 985			6 723,36 €	
	75 - Autres produits de gestion courante		- €	- €	54 823,86 €	- €
ADMNFP005	TAXE DE SEJOUR 2021 versée en 2022	753 005			54 823,86 €	
		TOTAUX	61 547,22 €	0,00 €	61 547,22 €	0,00 €
		RESSOURCES			61 547,22 €	
		EMPLOIS			61 547,22 €	
		BESOIN DE FINANCEMENT				0,00 €

73015 Code INSEE	MERIBEL TOURISME BUDGET MERIBEL TOURISME	DM n°2 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM 02 - TAXE DE SEJOUR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0,00 €	39 137,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	0,00 €	12 410,22 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	61 547,22 €	0,00 €	0,00 €
R-64198 : Autres remboursements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 723,36 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 723,36 €
R-753 : Reversement taxe de séjour	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54 823,86 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	54 823,86 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	61 547,22 €	0,00 €	61 547,22 €
Total Général		61 547,22 €		61 547,22 €

Liste des conventions et contrats signés par le Directeur Général :

Comité de Direction du 1er/02/2022

Date	Tiers	Objet	Durée	Coût :
27/10/2021	MERIBEL ALPINA SOCIETE DES 3 VALLEES COURCHEVEL TOURISME	Convention de partenariat définissant les obligations des différentes parties prenantes dans le cadre de la gestion et l'exploitation de la Webcam du Col de la Loze : - Les 2 OT's financent l'achat et l'installation de la webcam (ils sont propriétaires à parts égales) - Les RM'S assurent la maintenance, fourniture en électricité, et gestion des dépannages	Du 27 octobre 2021 au 27 octobre 2022 (renouvelable tacitement par période d'un an)	Achat et coût d'installation de la webcam passés sur l'exercice 2021 : Montant budgétaire webcam : 3.728,31 € / 3;798 € TTC Montant installation : 582,65 € / 593,54 € TTC
17/12/2021	COMMUNE DES ALLUES Ass.CDPC/ Cinéma Méribel	Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal établie le 17/12/2017 portant sur la mise à disposition de l'Auditorium pour le Cinéma : modification des jours de projection pour le déroulement d'autres activités Méribel Tourisme	A compter du 17/12/2021 pour la durée restant à courir de la convention initiale : le 14/11/2022	Pas d'incidence budgétaire
27/12/2021	MYOSOTIS	Infogérance du Système Informatique en 2022	Année 2022	14,572,80 € TTC
02/01/2022	SYNLAB Pays de Savoie	Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de 2 centres de tests Covid19 à Méribel : modification le 24/12/2021 de la localisation du centre de tests de Mottaret : salle hors-sac sous la télécabine du Pas du Lac (précédemment OT Mottaret).	Du 24 décembre 2021 au 22 avril 2022 (durée du contrat restant à courir)	Pas d'incidence budgétaire
17/01/2022	COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE	Validation des visuels commémoratifs dans le cadre de l'évènement Méribel fête les 30 ans des jeux olympiques	Du 17 janvier 2022 au 24 février 2022	Pas d'incidence budgétaire



MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

COMITÉ DE DIRECTION DU 1^{ER} FÉVRIER 2022





V

MÉRIBEL
cœur des 3 vallées

FREQUENTATION PREVISIONNELLE VACANCES SCOLAIRES FEVRIER 2022

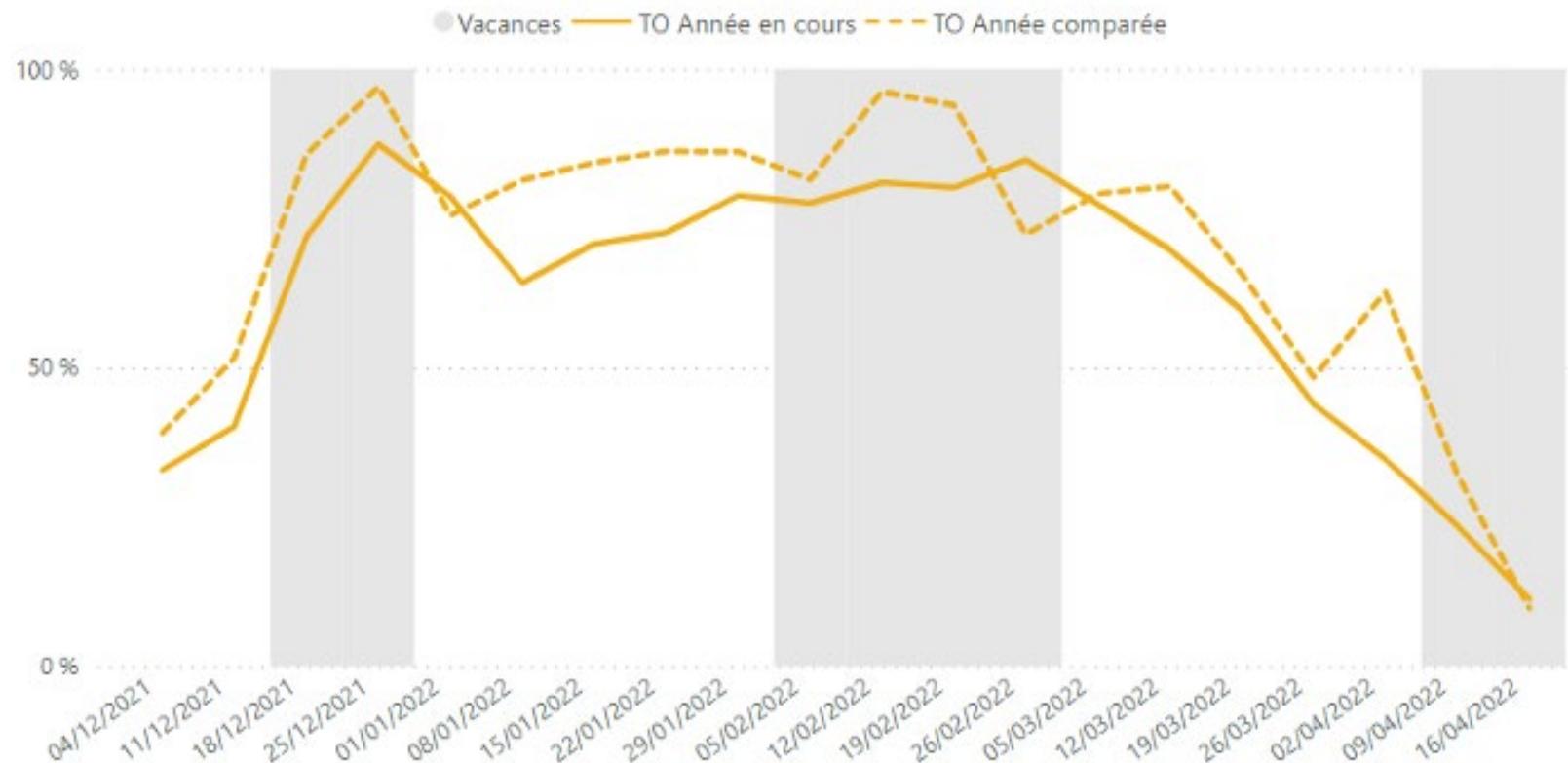
SOURCE G2A



FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

V

TAUX D'OCCUPATION (TO) SUR LA SAISON



FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

V

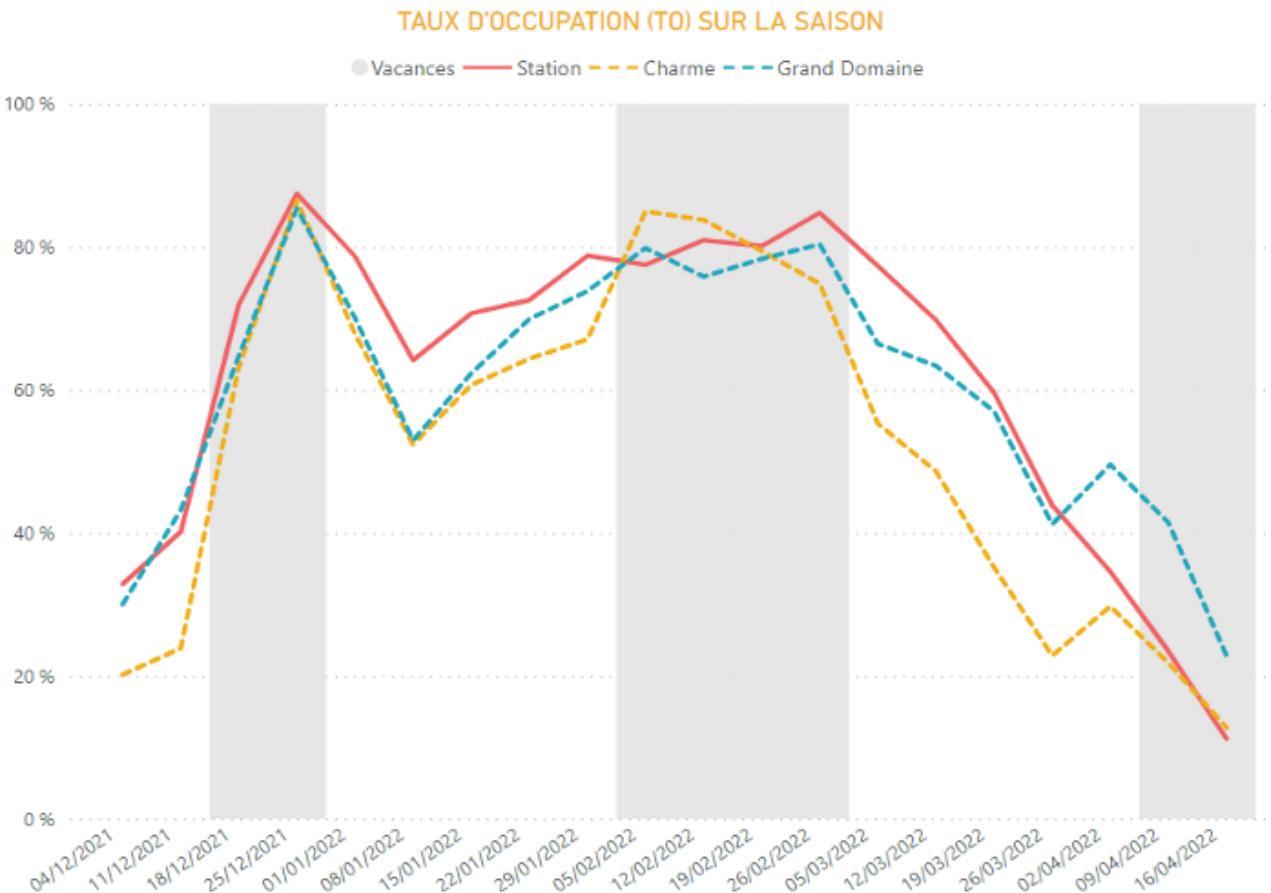
- Globalement le retard du taux d'occupation se creuse, passant de -10.4% à -12% en 1 semaine.
- L'inter vacances de Janvier et les vacances d'hiver progressent fortement en 1 semaine et résorbent une partie du retard
- L'inter vacances de mars flanche passant de -10.9% à -15.2% (pas de vacances françaises, non engagement des marchés étrangers, période favorable aux résas de dernière minute)
- Les vacances de printemps décollent gagnant +21% en 1 semaine mais accusant à date un retard d'encore -16.8% comparé à 2020.



FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

V

A date Méribel reste en avance de +2.31% par rapport au panel GRAND DOMAINE de G2A



DATE	Station	Charme	Grand Domaine
04/12/2021	32.9 %	20.2 %	30.0 %
11/12/2021	40.2 %	23.9 %	43.2 %
18/12/2021	72.0 %	63.2 %	64.8 %
25/12/2021	87.5 %	86.5 %	85.4 %
01/01/2022	78.7 %	67.9 %	70.1 %
08/01/2022	64.2 %	52.4 %	53.0 %
15/01/2022	70.7 %	60.7 %	62.3 %
22/01/2022	72.6 %	64.4 %	69.9 %
29/01/2022	78.8 %	67.1 %	73.8 %
05/02/2022	77.5 %	85.0 %	79.9 %
12/02/2022	81.0 %	83.8 %	75.9 %
19/02/2022	80.2 %	79.5 %	78.4 %
26/02/2022	84.8 %	74.9 %	80.4 %
05/03/2022	77.3 %	55.3 %	66.5 %
12/03/2022	69.8 %	48.6 %	63.4 %
19/03/2022	59.6 %	35.2 %	57.0 %
26/03/2022	43.9 %	22.8 %	41.2 %
02/04/2022	34.6 %	29.7 %	49.6 %
09/04/2022	23.4 %	21.8 %	41.4 %
16/04/2022	11.2 %	12.8 %	22.8 %
Total	62.0 %	53.5 %	60.6 %



FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

V

FOCUS VACANCES D'HIVER :

- **Semaine 05/02/2022 > zone B > taux de remplissage de 65.2%**

Manque de dynamisme

Certainement la moins bonne semaine des vacances > **classement 4 sur 4**

- **Semaine 12/02/2022 > Zones B + A > taux de remplissage de 67%**

Bénéficie des vacances de nombreux marchés étrangers avec un regain des réservations assez important

Classée 2 sur 4 >> sauf pour le site Méribel Centre où cette semaine se positionne 3 sur 4

- **Semaine 19/02/2022 > Zones A + C > taux de remplissage de 67.3%**

Ne bénéficie pas suffisamment du potentiel de la combinaison zone C + marchés étrangers

Classée semaine 3 sur 4 >> sauf pour le site Méribel Centre où cette semaine se positionne 2 sur 4

- **Semaine 26/02/2022 > Zone C > taux de remplissage de 70.6%**

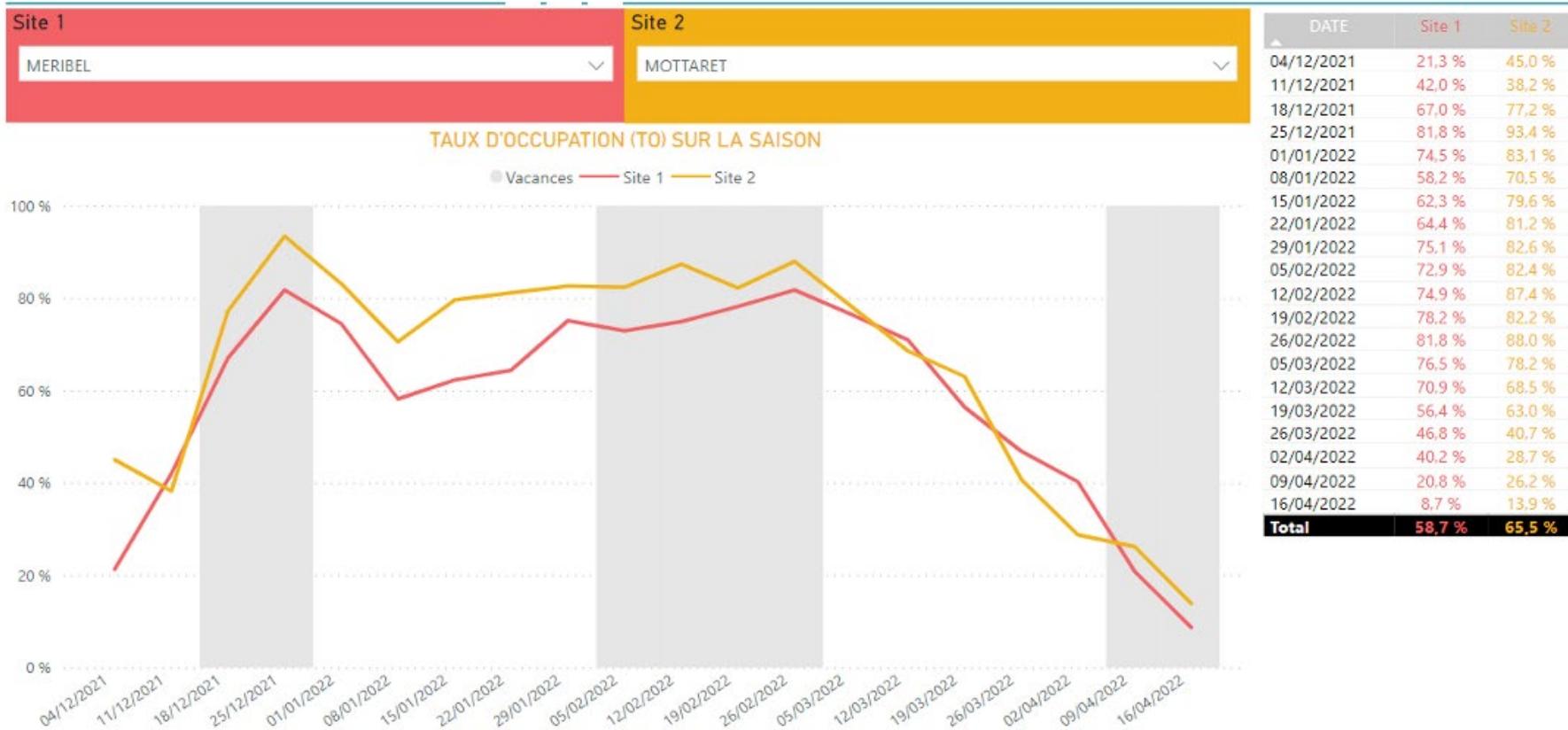
Bénéficie des vacances Belges et actuellement une forte progression des réservations

Certainement la meilleure semaine des vacances > **semaine 1 sur 4**



FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE

V



Amélioration du retard du TO sur Méribel Centre qui est 58.7% soit -15.4% versus N-2, contre -15.8% au 14/01 mais -19.3% au 07/01

Dégradation du TO sur Mottaret qui cumule du retard chaque semaine et est à date à 65.5% de TO soit -8.8% versus N-2, contre -7.5% au 14/01 et -3.3% au 07/01



Taux de remplissage G2A mis à jour au 28/01/2022 :

FOCUS VACANCES D'HIVER :

- Semaine 05/02/2022 > zone B > taux de remplissage de 65.2%
=> 66.9 % : +1.7 soit + 2.6 %
Manque de dynamisme
Certainement la moins bonne semaine des vacances > **classement 4 sur 4**
- Semaine 12/02/2022 > Zones B + A > taux de remplissage de 67%
=> 68.7 % : + 1.7 soit + 2.5 %
Bénéficie des vacances de nombreux marchés étrangers avec un regain des réservations assez important
Classée 2 sur 4 >> sauf pour le site Méribel Centre où cette semaine se positionne 3 sur 4
- Semaine 19/02/2022 > Zones A + C > taux de remplissage de 67.3%
=> 68.2 % : + 0.9 soit + 1.3 %
Ne bénéficie pas suffisamment du potentiel de la combinaison zone C + marchés étrangers
Classée semaine 3 sur 4 >> sauf pour le site Méribel Centre où cette semaine se positionne 2 sur 4
- Semaine 26/02/2022 > Zone C > taux de remplissage de 70.6%
=> 71.3 % : + 0.7 soit + 1%
Bénéficie des vacances Belges et actuellement une forte progression des réservations
Certainement la meilleure semaine des vacances > **semaine 1 sur 4**



Analyse de G2A :

- La dynamique de réservation s'accélère avec près de 2 points gagnés en une semaine (un record pour cette saison) !
- La hausse est plus marquée pour les stations grand domaine que pour le panel charme (respectivement +2,4 pts et +1,2 pt en une semaine).
- Ce boom des réservations bénéficie surtout aux vacances d'hiver avec +3,3 pts pour le panel montagne (+3,8 pts pour la semaine du 12/02 avec les vacances des zones françaises A+B et une partie des Britanniques).
- L'inter-vacances de janvier n'est néanmoins pas en reste avec +4 pts pour la période allant du 22 janvier au 4 février, avec des opérateurs nationaux qui tirent les résultats vers le haut grâce à la combinaison d'une politique de prix favorable, d'un afflux de clients anglais et de nombreuses réservations de dernière minute.
- De ce fait l'écart se réduit par rapport à l'hiver 2020 avec un retard de -2,9 pts contre -4,1 pts une semaine auparavant. Les stations grand domaine comblent une partie de leur retard (il est passé de -6,6 pts à -5,2 pts) et les stations de charme retrouvent des taux d'occupation semblables à 2020 (-0,1 pt).

